

[Text]

time you should have a one-to-one relationship. Those expenditures, then, are also exempt under the spending control act.

So it's a very specific criteria as to why those are exempt, but with respect to the government's contribution as a participant to these individual programs, they are not exempt.

Mr. Langdon: You've just seen this committee pass—you may not have seen it; it happened in the flash of an eye, I'm told—Bill C-60, which deals with changes to the equalization payments system in this country. Assuming that act is passed eventually in the House of Commons, do you see any difference in the kinds of commitments that exist under that act and the kinds of commitments that exist for the Government of Canada with respect, for instance, to its support of the Atlantic Canada Opportunities Agency?

Mr. DeVries: For the purposes of this act there is no distinction or difference between those two programs.

Mr. Langdon: No, that's not quite what I was asking. Do you see any difference in terms of the obligations of the government, the capacity to make changes on the part of the government?

• 1705

Mr. DeVries: I don't think I would be in a position to answer that, Mr. Langdon, unless I knew more specifics about each of the individual bills or individual programs, but for the purposes of this act there's no distinction.

Mr. Langdon: Let me take you to Bill C-56 just to give you a sense of—

The Chairman: Mr. Soetens has indicated that he may have some questions or whatever. I'll just—

Mr. Langdon: Let me just finish up this little point here and then we can turn to Mr. Soetens.

Bill C-60 has the effect of extending the equalization system for two years. That would seem to mean that if the government were to bring in a budget next year that reduced these equalization payments, that would be a different level of intervention in federal-provincial fiscal arrangements than if the government moved to change a particular program over which it has complete and unilateral controls, a program such as ACOA, for example. Is that not the case?

Mr. DeVries: Again, Mr. Langdon, I'd have to state that I don't know enough about the specifics of the government's control over the equalization program vis-à-vis that of ACOA. What I do know is that for the purposes of this act, they were treated the same.

Mr. Langdon: What I'm trying to get at is why they're treated the same.

Mr. DeVries: Because they're considered as part of program spending.

[Translation]

que les primes sont censées couvrir toutes les dépenses, les deux éléments devraient s'équilibrer sur une certaine période. Ces dépenses sont donc aussi exemptées en vertu de la loi limitant les dépenses publiques.

Ces dépenses sont donc exemptées pour des raisons très précises, mais celles qui sont liées à la contribution du gouvernement en tant que participant dans le cadre de ces programmes particuliers ne sont pas exemptées.

M. Langdon: Le présent comité vient tout juste d'adopter—vous ne l'avez peut-être pas su, car tout s'est passé tellement vite, me dit-on—le projet de loi C-60, par lequel on apporte des modifications à la formule de péréquation au Canada. En supposant que ce projet de loi soit adopté par la Chambre des communes, voyez-vous une différence entre les engagements qui sont pris en vertu de cette loi et ceux qu'a pris le gouvernement du Canada à l'égard, par exemple, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique?

M. DeVries: Dans le contexte de cette loi, il n'y a aucune différence pour ces deux programmes.

M. Langdon: Non, ce n'est pas vraiment ce que je voulais savoir. Voyez-vous une différence quelconque sur le plan des obligations du gouvernement, de la possibilité qu'il puisse apporter des modifications à ces programmes?

M. DeVries: Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question, monsieur Langdon. Il faudrait que je connaisse mieux les détails de chacun des projets de loi ou de chacun des programmes, mais dans le contexte de l'application de cette loi, il n'y a aucune distinction.

M. Langdon: Permettez-moi de vous parler un peu du projet de loi C-56, uniquement pour vous donner une idée. . .

Le président: M. Soetens a indiqué qu'il a peut-être quelques questions à poser. Je vais. . .

M. Langdon: Permettez-moi de terminer sur ce point, et nous pourrons ensuite écouter M. Soetens.

Le projet de loi C-60 prolonge l'application de la formule de péréquation pour deux ans. Cela signifie que si, l'année prochaine, le gouvernement prévoyait dans son budget la réduction des paiements de péréquation, ce serait un degré d'intervention dans les accords fiscaux fédéraux-provinciaux différent que s'il décidait de modifier un programme particulier dont il a unilatéralement le contrôle complet, un programme comme l'APECA, par exemple. Est-ce bien cela?

M. DeVries: Monsieur Langdon, je dois répéter que je ne suis pas suffisamment au courant du contrôle qu'exerce le gouvernement sur le programme de péréquation et sur l'APECA. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'aux fins de cette loi, ils ont été traités de la même façon.

M. Langdon: C'est précisément ce que je vous demande. Pourquoi ont-ils été traités de la même façon?

M. DeVries: Parce qu'ils sont tous deux considérés comme des dépenses de programmes.